

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Cédric Weissert et consorts au nom UDC - Départ d'entreprises vaudoises, la saignée va-t-elle continuer ? (25_INT_63)

Rappel de l'intervention parlementaire

La presse nous apprend récemment que le Canton de Vaud a perdu 101 entreprises en 2024 au profit du Valais. Les entreprises vaudoises partent principalement à destination des cantons de Genève, du Valais et de Fribourg.

Dans le contexte économique actuel de notre canton, la présence de ces entreprises est primordiale. Nous devons conserver un canton attractif et veiller à conserver ces nombreux emplois sur notre territoire.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Les chiffres évoqués dans cet article sont-ils corrects ?*
- 2. Entre 2020 et 2024, combien d'entreprises vaudoises ont-elles déménagé dans d'autres cantons ?*
- 3. Combien d'emplois ont-ils été perdus suite à ces départs ?*
- 4. Pour le Conseil d'Etat, quelles sont les raisons principales qui ont induit ces départs ?*
- 5. Une baisse de la fiscalité des personnes physiques pourrait-elle freiner voire inverser cette tendance ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses futures réponses.

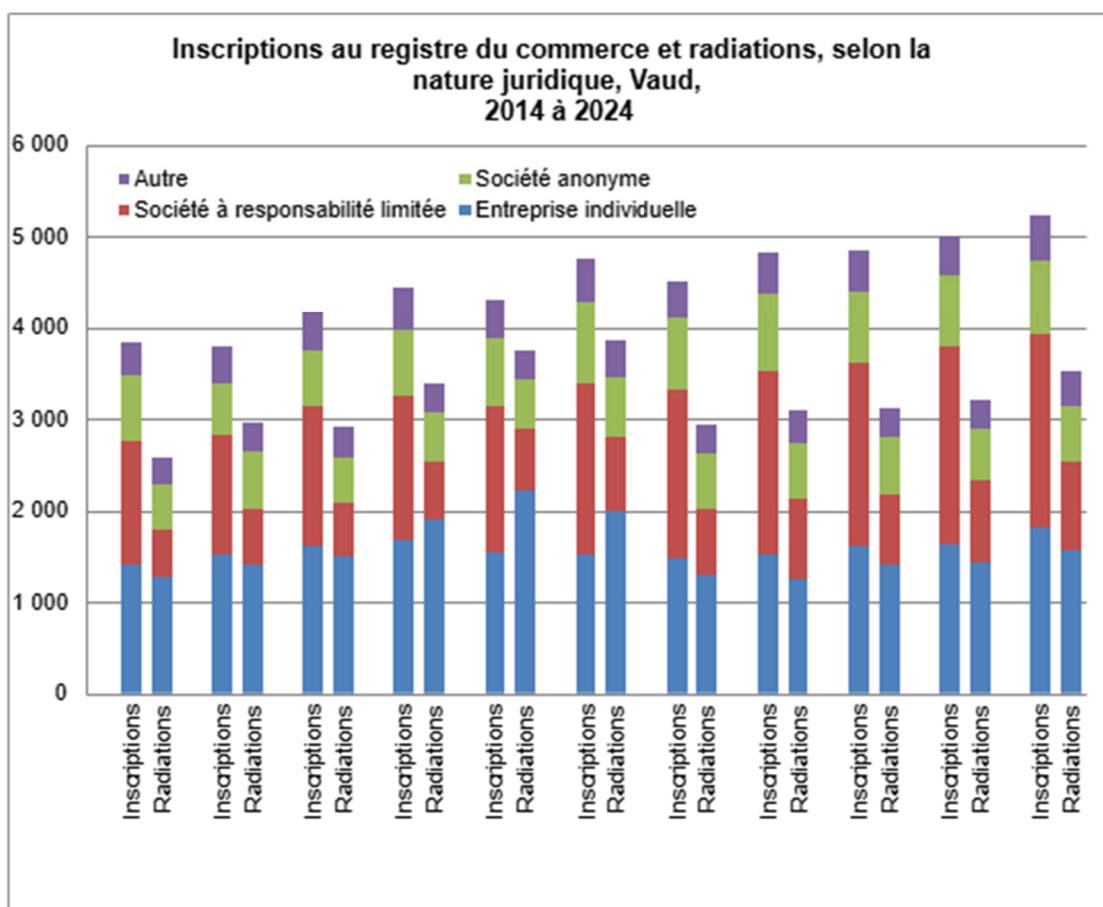
Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Dès sa publication, le Conseil d'Etat s'est intéressé à l'étude de CRIF SA (entreprise spécialisée notamment dans les renseignements économiques)¹, qui dresse un bilan des transferts d'entreprises entre cantons pour l'année 2024, relayée par la presse et à l'origine de l'intervention parlementaire. Les conclusions de celle-ci et le nombre de départs de certaines d'entre elles vers d'autres cantons ont interpellé le Conseil d'Etat sur la situation des entreprises vaudoises.

Pour répondre à cette interpellation, le Conseil d'Etat ne peut que s'appuyer sur les données à disposition de l'administration cantonale. Des contacts ont eu lieu avec CRIF SA, afin d'affiner la compréhension des sources et des chiffres présentés dans l'enquête. Il est nécessaire de signaler que les données à disposition du Conseil d'Etat ne permettent malheureusement pas de répondre pleinement aux questions de la présente interpellation. La disponibilité ou non des données sera explicitée dans les réponses infra.

Enfin, concernant la situation plus générale des entreprises dans le canton, à partir des chiffres détaillés en réponse aux questions 1 et 2 de la présente interpellation, ainsi que du suivi des inscriptions et radiations au registre du commerce présenté ci-après, le Conseil d'Etat souligne que la situation du canton est relativement bonne sur le plan des créations et arrivées d'entreprises par rapport aux radiations et départs. En effet, sur la période 2014-2024, les inscriptions sont systématiquement supérieures aux radiations, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Source : calculs StatVD à partir d'une extraction de la base de données du Registre du commerce.

Il est à relever que les arrivées et départs d'entreprises font partie, mais pas seules, des inscriptions et radiations.

¹ <https://www.crif.ch/fr/nouvelles-et-evenements/nouvelles/transferts-de-siege-d-entreprises-le-valais-attire-zurich-est-le-plus-grand-perdant/>

Réponses aux questions posées

1. *Les chiffres évoqués dans cet article sont-ils corrects ?*

Avant de s'intéresser aux chiffres, il importe de rappeler que les transferts intercantonaux d'entreprises sont monnaie courante et qu'ils peuvent être de différentes natures. En effet, l'impact du transfert d'un siège social n'est pas le même que celui d'une succursale. L'impact varie également en fonction du périmètre retenu ou encore du déplacement de tout ou partie de l'activité économique.

L'étude de CRIF SA évoque un nombre de 450 départs d'entreprises installées sur sol vaudois vers d'autres cantons, ainsi que 363 arrivées dans le canton de Vaud, ce qui aboutirait à un solde négatif de 87 entreprises durant l'année 2024.

Pour sa part, le Registre du commerce vaudois a enregistré 472 départs vers d'autres cantons contre 522 arrivées, ce qui signifie un solde positif de 50 entreprises. Même si le nombre de départs ne doit pas être minimisé, cette conclusion diffère de celle ressortant de l'étude de CRIF SA.

L'origine de cette différence de chiffres ne peut être établie avec certitude. Il est possible que celle-ci provienne du ciblage sur certaines entreprises. En effet, le Registre du commerce prend en compte les succursales des entreprises dont le siège se situe dans un autre canton ou à l'étranger, ce qui n'est pas le cas de l'étude de CRIF SA.

Le Registre du commerce n'enregistre en revanche pas le détail des destinations des départs. Il n'est donc pas possible de confronter ses données à celles présentées dans l'étude du CRIF concernant les destinations des entreprises quittant le canton – Genève et le Valais étant les deux principales destinations selon le CRIF. Aucun élément ne permet non plus de confirmer ou infirmer la proportion des répartitions des départs présentée dans l'étude.

2. *Entre 2020 et 2024, combien d'entreprises vaudoises ont-elles déménagé dans d'autres cantons ?*

Les chiffres enregistrés par le Registre du commerce vaudois concernant les arrivées et les départs d'entreprises – toutes natures juridiques confondues – entre le canton de Vaud et les autres cantons sont les suivants :

| Année | Arrivées | Départs | Différence |
|---------------------------|--------------|--------------|------------|
| 2020 | 382 | 399 | -17 |
| 2021 | 419 | 396 | 23 |
| 2022 | 431 | 435 | -4 |
| 2023 | 504 | 447 | 57 |
| 2024 | 522 | 472 | 50 |
| 2025 (état au 26.08.2025) | 410 | 297 | 113 |
| Total (2020-25) | 2'668 | 2'446 | 222 |

Source : RC.

Ainsi, sur la période 2020-2025, les arrivées d'entreprises depuis d'autres cantons ont plus que compensé le nombre de départs.

3. *Combien d'emplois ont-ils été perdus suite à ces départs ?*

Le nombre d'emplois des différentes entreprises déménageant d'un canton à l'autre n'est pas suivi ou enregistré. Il n'est ainsi pas possible d'estimer le nombre d'emplois qui auraient été perdus à cause de ces départs, ni les emplois potentiellement gagnés grâce aux différentes arrivées. Une telle estimation nécessiterait de contacter et d'interroger individuellement chaque entreprise.

4. *Pour le Conseil d'Etat, quelles sont les raisons principales qui ont induit ces départs ?*

Le Conseil d'Etat ne dispose pas de données permettant d'établir les raisons des départs, les entreprises n'étant pas tenues de fournir d'explications à ce sujet.

Il serait théoriquement possible de contacter certaines entreprises ayant quitté le canton. Toutefois, cette sélection ne pouvant s'effectuer sur une base de données solide, les résultats ne sauraient être représentatifs ou permettre de comprendre les raisons principales des départs. Ce type d'échantillon n'aurait pas de valeur statistique et ne permettrait pas de tirer des conclusions scientifiquement solides et généralisables. Par conséquent, une telle démarche ne fait pas sens.

5. *Une baisse de la fiscalité des personnes physiques pourrait-elle freiner voire inverser cette tendance ?*

Selon les données du registre du commerce, aucune tendance particulière ne se dégage actuellement. Les motifs des départs n'étant pas connus, comme indiqué ci-dessus, il n'est pas possible d'établir avec certitude l'impact d'une adaptation de la fiscalité des personnes physiques. Toutefois, une telle mesure pourrait constituer un levier potentiel parmi d'autres pour renforcer l'attractivité du canton et favoriser le maintien ou l'implantation d'entreprises sur sol vaudois.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat est pleinement conscient de la nécessité de maintenir et de renforcer les conditions-cadre indispensables à l'activité économique, raison pour laquelle il a entrepris différentes démarches complémentaires visant le renforcement de l'attractivité du canton. Si la fiscalité est un facteur central, il importe de rappeler qu'il ne s'agit que d'une composante parmi d'autres. Néanmoins, des mesures de déductions fiscales pour les personnes physiques ont déjà été mises en place en 2023, pour un montant total d'environ CHF 73 millions. De plus, dans sa feuille de route fiscale, le Conseil d'Etat a prévu des baisses supplémentaires d'ici 2027, dans la limite d'un engagement total de CHF 270 millions pour la réduction de la fiscalité des personnes physiques (revenu + fortune), en fonction de la situation financière de l'Etat.

La responsabilité du maintien des conditions-cadre incombe à tous les départements, en fonction des politiques publiques dont ils assurent le pilotage. Le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) initie et coordonne certaines de ces démarches. Pour celles dont le développement ou la concrétisation est prévue en 2026, il est notamment possible de mentionner :

- le Plan d'action cantonal 2025-2027 Pénurie de main-d'œuvre, employabilité, intégration ;
- le Fonds de soutien à l'innovation, le Fonds de soutien à l'industrie et le Fonds de soutien à l'économie durable ;
- la création de nouvelles mesures de soutien à l'économie, notamment en lien avec la réforme fiscale de l'OCDE (GloBE) ;
- l'actualisation de la Politique d'appui au développement économique pour les cinq prochaines années, avec une focalisation sur l'attractivité ainsi que sur les enjeux au niveau de l'innovation, de l'industrie, du tourisme, de l'économie de proximité et de l'économie durable.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 3 décembre 2025.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni